L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS.

Bureaux 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS;
SAMEDI MATIN, 24 FEVRIER.

FEUILLETON.

LE ROY D'YVETOT.

Il était un roi d'Yvetot
Peu connu dans l'histoire.

XXII.—Suite.

[illegible] dans la chambre d'André. [illegible] le bâillon, que [illegible] ses mains éperdues [illegible] les réduisit à l'im[puissance]. [illegible]

—Ne fais pas... [illegible] Accordés! Pécheurs, c'est avancé... [illegible]

[illegible]

XXIII.

APRES ELLE, LUI.

Il fallut renoncer à poursuivre la compétition de Jeanneton, sa colère contre elle-même, et s'a[illegible] à la disposition des deux jeunes [illegible]

—Ce doit être l'Espagnole ! — devina-t-elle au premier coup ; — elle aura été prise, moi, Jeanneton Ire, régente d'Yvetot, et par une... [illegible]

[illegible]

—Voilà un homme !— poursuivit Eustache [illegible]

[illegible]

Le stupéfaction, le désespoir terrassèrent [illegible] d'abord cette impressionnable nature. Il [illegible] dans toute l'expansion de son amour, [illegible] Je ne suis pas ton frère [illegible] Un coup de foudre, il tomba dans les bras de Jacques.

CHARTE DE LA Compagnie d'Assurance GERMANIA, DE LA NOUVELLE ORLEANS.

[illegible]

Qu'il soit connu que ce douzième jour de février, de l'an de Notre Seigneur Jésus Christ, mil huit cent soixante six et dans la quatre vingt dixième année de l'Indépendance des Etats Unis,

Devant moi, Joseph Cohn, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et assermenté, [illegible]

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de ladite Compagnie sera GERMANIA INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS et son siège sera, par le présent acte, établi en la ville de la Nouvelle Orléans; elle entrera en opérations aussitôt que la somme de cent mille piastres aura été souscrite; [illegible]

ARTICLE DEUXIEME.

L'objet et le but de cette Corporation sont déclarés être:

[illegible]

ARTICLE TROISIEME.

Le capital de la dite Compagnie sera de trois cent mille piastres, divisé en trois mille actions de cent piastres chacune, [illegible]

ARTICLE QUATRIEME.

[illegible]

ARTICLE CINQUIEME.

[illegible]

ARTICLE SIXIEME.

[illegible]

ARTICLE SEPTIEME.

[illegible]

ARTICLE HUITIEME.

[illegible]

ARTICLE NEUVIEME.

[illegible]

ARTICLE DIXIEME.

[illegible]

ARTICLE ONZIEME.

[illegible]

ARTICLE DOUZIEME.

[illegible]

ARTICLE TREIZIEME.

[illegible]

ARTICLE QUATORZIEME.

[illegible]

ARTICLE QUINZIEME.

[illegible]

ARTICLE SEIZIEME.

[illegible]

ARTICLE DIX-SEPTIEME.

[illegible]

ARTICLE DIX-HUITIEME.

[illegible]

ARTICLE DIX-NEUVIEME.

Les noms et intérêts de chacune des parties contractantes sont déclarés être: J. H. Meyer & Co., [illegible] Thomas Schorr, [illegible]

Thomas Schorr, [illegible]

JOSEPH COHN, Notaire Public.

[illegible] CHAS. E. LENES, [illegible]

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

Samedi, 24 février 1866.

[illegible] MARCELIN ALHAIZA ......Directeur.

LA DAME AUX CAMÉLIAS.

Drame en cinq actes de A. Dumas, fils. [illegible]

Théâtre de l'Opéra.

(New French Opera House.)

ATTRACTION EXTRAORDINAIRE.

Engagement extraordinaire de M. CHAS. POPE, [illegible]

LUNDI, 26 février 1866.—"OTHELLO", tragédie de Shakespeare.

Othello .... M. CHAS. POPE.

Théâtre St-Charles.

SAMEDI SOIR, 24 FEVRIER. Bénéfice des Pompiers, [illegible]

THE FOUNTAIN OF BEAUTY, IN THE LAKE OF GOLD, [illegible] THE MAID OF MUNSTER, [illegible]

Académie de Musique.

RUE ST-CHARLES.

[illegible]

JEUDI, VENDREDI, SAMEDI, à minuit, SAMEDI soir, DIMANCHE, 22, 23, 24 et 25 février 1866.

El Niño Eddie,

Sur la trapèze et dans l'Ascension, KEENAN et SAYERS, par [illegible]

BAL DE MARDI GRAS, parodie de "Mystic Crew of Comus."

Vendredi soir, [illegible] Bénéfice de Mlle GALLETTI [illegible]

NOUVEAU BRILLANT PROGRAMME pour SAMEDI, 24 février, à 2h.30.

[illegible]

Musée et Institut Zoologique DU MAJOR [illegible]

[illegible]

LA NATURE DEVOILEE

SUCCURSALE DU MUSÉE D'ANATOMIE DE NEW-YORK, Rue ST-CHARLES, Nos 46 et 48.

[illegible]

GRAINES DE JARDINAGE, de Landreth [illegible]

H. HAENER [illegible]

RAPHAEL BELTRAN, [illegible] Vieille-Levée No. 161, [illegible]

SUCRE, Mélasse, Tafia, [illegible]

RESTAURANT DU PELLERIN, 15 et 17 .... Rue Royale .... 15 et 17.

[illegible]

RESTAURANT ST LOUIS, Tenu par [illegible]

RESTAURANT FRANCAIS, 72 .... Rue de Chartres 72

Tenu par Philippe Forget,

[illegible]

Restaurant Antoine, [illegible]

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co., [illegible]

INSTITUTIONS.

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. [illegible]

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

[illegible]

INSTITUT LOCQUET,

Pensionnat et externat [illegible] Rue St-Charles Nos 212 et 214, [illegible]

INSTITUT ST. LOUIS

POUR LES DEMOISELLES, Dirigé par Mme [illegible] RUE DAUPHINE 272

[illegible]

INSTITUTION

[illegible] EXTERNAT ET INTERNAT.

[illegible]

J. VILLARRUBIA, MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET [illegible] PRODUITS DU CUBA, No 9 rue Bienville, No 9

J. J. ALBERT, No 14, RUE BOURBON, [illegible]

CLARK, STAUFFER & CO., IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE QUINCAILLERIE, FER, CLOUS, TOLE, [illegible] PEINTURES, HUILES, INSTRUMENTS ARATOIRES, &c. Rue du Canal, No 71, [illegible]

Ligne de steamers à basse pression et à aube entre la Nouvelle-Orléans et le Texas.

POUR GALVESTON ET INDIANOLA.

Frêt pour le Texas, 1/2 du taux actuel.

Le beau steamer MAGNOLIA, commandant A. B. Gardner, partira pour les susdits ports, DIMANCHE, 25 février, à 8 heures du matin, du pied de la rue Julia. [illegible]

I. C. HARRIS, Au coin des rues Camp et Commune.

Ligne journalière de steamers à basse pression entre la Nouvelle-Orléans et Mobile.

POUR MOBILE.

Départ, SAMEDI, 24 février, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie P. M. du chemin de fer Pontchartrain. Le steamer neuf LOUISE, [illegible]

I. C. HARRIS, Au coin des rues Camp et Commune.

LIGNE DU SUD!!

Pour MOBILE, via la Passe du Grant, Le steamer CREOLE, à basse pression.

—ARRANGEMENT D'HIVER—

Pour Mobile et les Ports intermédiaires, par la voie de la Passe du Grant, Tous les MARDIS et VENDREDIS.

CREOLE, [illegible]

LEACH & PERKINS, [illegible]

[illegible]

POUR LE BAYOU LAFOURCHE [illegible]

[illegible]

Compagnie de Bateaux de la Rivière Rouge.

[illegible] GEO L. KOUNS & BRO., [illegible]

Ligne du Grand Chemin-de-Fer des Opelousas et de l'Ouest

[illegible] SMITH & FECOT, [illegible]

POUR LE HAVRE.—La barque française [illegible] BARTINE & DE VERTU, [illegible]

POUR LE HAVRE.—Le beau navire français, LE NOUVEAU MEXIQUE, [illegible] FUENTES & CHALARD, [illegible]

POUR VERA CRUZ.—La barque mexicaine [illegible] TAMAULIPAS, [illegible] L. JOUBLANC, [illegible]

POUR MATAMOROS.— [illegible] J. M. ORIOL, 137 Vieille Levée.

Dispensaire et Maison de Santé DE LA RUE BARONNE,

A l'ang'e des rues Baronne et Girod.

[illegible]

VICTOR DUBOIS, [illegible] Rue Royale, entre Bienville et Conti, [illegible]

P. J. PAVY, Facteur de Coton ET NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE, Rue Royale, No. 2.

HOTEL DE L'AMERIQUE DU SUD,

No. 36, Est Houston street, près Broadway. Tenu à l'Européenne par A. Lister.

[illegible]

PERKINS & FRIEDLANDER,

Importateurs d'articles de Modes, de Dentelles, Lingerie, Mousseline, [illegible] RUE DU CANAL 8

Bitters Hongrois de Lukach, ET SCHNAPPS AROMATIQUE DE SCHIEDAM.

[illegible]

HOTEL DE L'EUROPE

[illegible] Broadway, [illegible] ORIOL et F. PRATS. CUISINE FRANÇAISE.

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

WILLIAM GORDON, syndic, vs J. X. GRAVAL.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,457.—En vertu d'un writ de saisie et vente [illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AMOLFO RIQUCCI vs GAETANO SOLARI et la goélette BATAGLIA de Bagdad.

[illegible]

Succession de feu MICHAEL BRADY décédé.

[illegible]

WOOLVERTON & BARRINGER vs JAMES HILL

[illegible]

GEORGE PURVES vs MARIA SMITH

[illegible]

SUCCESSION DE FEU JAMES WHITE.

COUR DU DEUXIEME DISTRICT JUDICIAIRE.

[illegible]

NICOLAS CORNISE vs MARTIN NEPPEL & al.

[illegible]

FELIX CAMORS vs VICTOR AUDIBERT.

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Mary Helbring, épouse de Henry Schmittmann.

[illegible] A. J. VILLERE, Député-Greffier.

ANNIE DOLL, épouse de Henry Price, et als. vs LENA DOLL, épouse de Christian A. PHILLIPS, [et al.] No 18,688.

[illegible] J. O. CHALON, Député-Greffier.

M. SOUCHON FILS,

RUE ORLEANS, encoignure BOURBON,

[illegible]

TRANSFERT DE CABINET. Le Dr. CHARLES S. KELLS, DENTISTE,

[illegible]

CONSERVEZ VOS DENTS! J. A. CASADAVANT, CHIRURGIEN-DENTISTE, 166 ...... RUE DU CANAL 166

[illegible]

MALADIES

[illegible] du Dr VERGE.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur

[illegible]

PAR JOHN C. BLOHM.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur

[illegible]

PAR E. ROGER & CO, O. DEJAN, encanteur.

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Beaux terrains sur la rue de l'Esplanade.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

[illegible]

Belle propriété sur le Chemin du Bayou.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

[illegible]

Propriété de valeur sur la rue Montegut.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

[illegible]

Magnifique îlot installé en vacherie près du chemin de la Métairie.

PAR S. GUINAULT, Encanteur

[illegible]

Belle propriété sur la rue St. Ferdinand, entre les deux chars de la ville.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

[illegible]

Jolie Propriété d'Encoignure.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

[illegible]

Vente péremptoire d'un magnifique terrain sur le Chemin du Bayou.

PAR S. GUINAULT, encanteur

[illegible]

Le fonds de magasin de M P Rime, se retirant des affaires, pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Succession de feu Dr. Jacques Casimir Jules Vigne—No 19,167.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER.

Vente péremptoire de la goélette "Général Garibaldi."

PAR CHAS. E. FORTIER, encanteur.

[illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.

Magnifique propriété, une des mieux situées du Deuxième District, faisant face à la rue Dorgenois.

PAR FORSTALL & SPEAR, PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

[illegible]

Succession de dame Veuve Jacques Montplaisir Deléry.

Vente pour effectuer un partage.

PAR FORSTALL & SPEAR, PLACIDE J SPEAR, encanteur.

[illegible]

PAR R. M. MONTGOMERY.

MADERE ET SHERRY.

10 barriques vin Madère et Sherry, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO. R. M. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

Meubles ...... Meubles

PAR MONTGOMERY & BROS, R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

[illegible]

Grande vente de chevaux, mulets, harnais, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO. R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

[illegible]

Marchandises sèches, Habillements, Souliers, Chapeaux, Coutellerie, Lingerie, &c, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO, R. M. MONTGOMERY, encanteur

[illegible]

Vente Péremptoire d'Eaux-de-Vie et Whisky à l'encan, pour clore une consignation.

PAR MONTGOMERY & BRO., R. M. MONTGOMERY, encanteur

[illegible]

Mulets. Mulets bien dressés.

Vente péremptoire et importante de 207 mulets No 1, à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO R. M. MONTGOMERY, encanteur

[illegible]

207 mulets No 1.

[illegible]

PAR BERNARD TURPIN.

Vin rouge de Narbonne en barriques.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur, Bureau, No 97 rue Vieille Levée.

[illegible]

Vin de Bordeaux en barriques et en caisses, vermouth, absynthe, fruits à l'eau-de-vie, &c, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,

[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU.

Savon, beurre, fromage, chandelles, vin rouge, whisky, tabac, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

QUINCAILLERIE. QUINCAILLERIE.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

[illegible]

Mâchos, moulins à café, &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Blanc de cèruse et huile.

PAR D E MORPHY, encanteur

[illegible]

Huile de Charbon.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

[illegible]

HARENGS HARENGS

PAR D. E. MORPHY, Encanteur

[illegible]

Succession de R. W. et W. W. Sewell.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Une occasion rare pour un placement.

VENTE A L'ENCAN DU THEATRE DE L'OPERA DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

situé à l'angle des rues Bourbon et Toulouse,—avec ses dépendances, tous les meubles, décors, la garde robe, la bibliothèque et autres accessoires dudit Théâtre de l'Opéra.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

[illegible]

Théâtre de l'Opéra de la Nlle-Orléans.

[illegible]

Termes et conditions:

[illegible]

A. CARRIERE.

Négociant Commissionnaire,

Importateur de Vins, Eaux-de-Vie, &c. [illegible] Rue Bienville, Nlle-Orléans. CHANGE SUR PARIS ET BORDEAUX.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

PAR VINCENT & Co., W. P. VINCENT, Encanteur

[illegible]

PAR HOFFMAN & MARKS

Vins fins importés—Vente sans aucune réserve, pour payer les frais et l'emmagasinage.

PAR HOFFMAN & MARKS

[illegible]

PAR O. VALETON

Fromages—Fromages,

Pour le compte de qui il appartiendra,

PAR O. VALETON, encanteur.

[illegible]

Lait conservé de Bordens

Pour le compte de qui il appartiendra,

PAR O. VALETON, encanteur.

[illegible]

Mâchoires fumées. Mâchoires fumées.

PAR O. VALETON, encanteur.

[illegible]

Whiskey, Whiskey,

PAR O. VALETON, Encanteur.

[illegible]

Flacons carrés pour pharmaciens.

PAR O. VALETON, Encanteur, Bureau, 23 et 25, rue Conti

[illegible]

Bis! Savon! Sardines! Bierre et Vins.

PAR O. VALETON, Encanteur, Bureau, No 23 et 25, rue Conti.

[illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY.

Propriétés améliorées et non améliorées dans le Premier, Deuxième, Troisième et Quatrième Districts, Est et Ouest Bouligny et Carrollton.

SUCCESSION DE Mme Mlle Eloïse MONTREUIL épouse décédée de LAURENT MILLAUDON.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans No 19809

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur

[illegible]

Premier District.

[illegible]

Deuxième District.

[illegible]

Troisième District.

[illegible]

Quatrième District.

[illegible]

Est Bouligny.

[illegible]

West Bouligny.

[illegible]

Carrollton.

[illegible]

VENTE DE DOUZE ILETS DE TERRE DANS LA ville de Carrollton — Succession de Mme M. E. MONTREUIL, épouse décédée de L. Millaudon—Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,809.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.

[illegible]

DANS LA VILLE DE CARROLLTON.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Succession de James Kavish—No——

Très bonne maison cottage (chalet) dans la rue des Grands-Hommes. 3me District, face au chemin de fer de la ville.

PAR G. DE FERIET, Encanteur, Bureau, rue Royale, No 42.

[illegible]

Maison confortable en bois, dans le [illegible] Columbus [illegible]

PAR G. DE FERIET, encanteur.

[illegible]

Succession de JOSEPHINE EULALIE LE BRETON, décédée épouse de Charles Zénon Derbigny.—No. 25,457.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

[illegible]

Résidence confortable, en brique à étage, No 102 de la rue St. Louis—Succession de Dr J. F. Barbe.—No. 18,940.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY.

Jolie bâtisse en brique à étage, No 6, rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon

Pour cause de départ. Livraison immédiate

PAR C. E. GIRARDEY & CO

[illegible]

W. Gordon vs ses Créanciers et les Créanciers de W. Gordon & Co.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,861. — Propriétés améliorées dans le Premier District de cette ville.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. N. J. HOLT, Encanteurs. Bureau, No 17, Place de la Bourse.

[illegible]

Succession de Mme Veuve Thérèse Conand.

Vente pour opérer un partage.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans —No 26,030—

Bons de la ville de la Nlle-Orléans—Billets de banque—Actions de la Banque des Citoyens.

Scrip d'assurance et actions de la compagnie du chemin de fer de Carrollton

Résidences de familles, grandes, bien situées et confortables.

ET TERRAINS A BATIR.

PAR C. E. GIRARDEY & Co. NICHOLAS J. HOLT, encanteur.

[illegible]

—Propriétés foncières—

[illegible]